

Déclaration du bureau de l'Union Départementale FO de Maine-et-Loire

Le bureau de l'Union départementale FO de Maine-et-Loire s'est réuni lundi 31 août 2020 et a discuté de la situation en cette rentrée.

Les mesures prises par le gouvernement concernant la situation sanitaire, pour le moins, interrogent.

La première responsabilité du gouvernement est de veiller à la santé des citoyens et des salariés. Or pendant des mois, le gouvernement et son ministre de la santé ont été incapables de faire face, décidant, faute de masques, de tests, de blouses et surblouses, faute de places dans les hôpitaux (avec un personnel soignant en sous-effectif chronique) de confiner toute la population.

Ce confinement moyenâgeux a eu des conséquences dramatiques sur l'activité économique. Ce sont aujourd'hui plusieurs centaines de milliers d'emplois qui ont été détruits ou qui sont en cours de l'être dans le secteur privé.

Quelle confiance pouvons-nous alors accorder à ce gouvernement ?

La Covid-19 ne servirait-elle pas, en cette rentrée, de prétexte pour museler la classe ouvrière et la jeunesse ? On est en droit de s'interroger en constatant que les statistiques prises en compte pour justifier les mesures sanitaires (port du masque par exemple) sont à sens unique. De nombreux praticiens hospitaliers s'étonnent de la campagne qui se développe visant à accréditer l'idée qu'une deuxième vague serait déjà là.

Rappelons que le nombre de nouvelles hospitalisations liées à l'épidémie stagne depuis début juin et que le nombre de décès liés à l'épidémie ne cesse de décroître depuis cette date.

Si entre le 13 et le 19 avril, 5 027 personnes sont décédées de la Covid-19, le nombre de décès constatés la semaine du 17 au 23 août est de 65 !

Tout indique donc que la pandémie est exploitée pour

poursuivre les coups portés aux conquêtes sociales et pour tenter de museler les salariés.

La prolongation des mesures liberticides prises dans le cadre de l'état d'urgence, avec à la clé de lourdes sanctions et des mesures répressives pour ceux qui n'obtempèrent pas, n'est pour notre Union départementale pas acceptable.

Dans le même temps, d'énormes moyens financiers sont mis à disposition des employeurs : 470 milliards d'euros auxquels doivent s'ajouter 100 milliards d'euros au titre du plan de relance. Et le tout sans aucune contrepartie, notamment sans aucune contrainte concernant le maintien de l'emploi. C'est ainsi que plus d'un million d'emplois sont en cours d'être détruits. De nombreux employeurs profitent de la situation pour accélérer les restructurations y compris dans des secteurs qui ont été peu impactés par la pandémie, comme à *Sanofi* (1 000 suppressions d'emplois en France).

FO exige que ces aides soient conditionnées, notamment, à l'interdiction des licenciements.

Une bonne nouvelle tout de même en cette rentrée et qui fait écho à la formidable mobilisation des hospitaliers : l'obtention de 49 points d'indice, entre autres, pour 1 100 000 hospitaliers (183 € en net) dans le cadre des négociations du mois de juillet. Avec quelques « hic » : les 40 000 hospitaliers du médico-social (versant handicap) sont pour l'instant exclus du dispositif, ce qui est intolérable et, pour l'instant, la question des moyens en effectifs et en lits supplémentaires, revendication essentielle des hospitaliers, reste pendante.

Cet acquis de leur mobilisation est un point d'appui pour exiger 183 euros d'augmentation pour tous les personnels de tous les versants de la fonction publique, maintenant et sans contrepartie, et l'ouverture immédiate de négociations en vue d'un rattrapage des pertes de pouvoir d'achat.

Pas plus en cette rentrée qu'hier FO ne confinera les revendications !

C'est la raison pour laquelle nous revendiquons :

- ▶ **Le rétablissement des libertés syndicales et démocratiques ;**
- ▶ **Stop à la casse du Code du travail, des conventions collectives, du Statut de la Fonction publique ;**
- ▶ **L'augmentation générale des salaires ;**
- ▶ **Des postes, des lits pour les structures hospitalières ;**
- ▶ **Des masques gratuits pour tous,**
- ▶ **L'abandon du projet de réforme des retraites ;**
- ▶ **L'abandon de la réforme de l'assurance chômage ;**
- ▶ **L'interdiction des licenciements.**

Angers, le 31/08/2020